



## Litige avec syndic de copropriété

-----  
Par Rsvtrix

Litige avec l'agence en charge du syndic de copropriété, sur un pv d'assemblée apparaît dans la partie "questions" la mention :dératisation de la maison de monsieur X, mon nom est bien sûr cité.Agence contactée par courrier recommandé pour éditer un nouveau pv car je trouve cette mention particulièrement diffamatoire. Problèmes effectivement de circulation de rats dans tout le lotissement avec pose de pièges. Nous considérons subir un préjudice et des accusations comme si notre maison, ce n'est pas le cas, était à l'origine d'un problème sanitaire.

Merci pour votre retour

Bien à vous